

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 7/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr Hervé PAUCELLIER, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Chantal FORGE, Mr Joël POLLET, MR Thierry PARIS, Mr Michaël DUVAL, Mme Christelle GETER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Emilie FERRE donne pouvoir à Mme Madeline DOUA, Mme Béatrice DUMONTE donne pouvoir à Mr Hervé PAUCELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Madeline DOUA.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

La séance du 24 Février 2022 est approuvée à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux des taxes pour l'année 2022 représentés dans le tableau ci-dessous :

	Base 2021	Taux de référence pour 2022	Base 2022	Taux voté 2022
T Foncière Bâti	82 230	57.89 %	86 300	57.89 %
T Foncière N Bâti	21 602	60.48 %	22 300	60.48 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif 2022.

Le budget s'établit comme suit :

FONTIONNEMENT :

DEPENSES : 219 460.00€

RECETTES : 580 394.00€

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 50 141.00€

RECETTES : 50 141.00€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DELIBERATION PORTANT DEBAT SUR LES GARANTIES DE LA PROTECTION
ACCORDEE AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
ET DONNANT MANDANT AU CDG 60**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs publics territoriaux pouvaient participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « mutuelle santé », pour financer les frais de soins en complément de l'Assurance maladie,
- L'assurance « prévoyance – maintien de salaire », pour :
 - o Compenser la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident ou maladie de la vie privée, et en cas d'admission en retraite pour invalidité,
 - o Verser un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés, ou à l'agent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

A partir du 1^{er} janvier 2025 (volet Prévoyance) et du 1^{er} janvier 2026 (volet Santé) cette participation de l'employeur va devenir obligatoire.

Pour accompagner les collectivités et établissements dans ces démarches complexes, le Centre de Gestion va organiser une consultation groupée pour les employeurs qui le souhaitent. Cette consultation est ouverte à toutes les collectivités et établissements qui le souhaitent y compris celles et ceux qui disposent déjà d'une solution Santé et/ou Prévoyance.

Il suffit pour cela, dès à présent ou lors du débat obligatoire devant l'assemblée délibérante de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier au mieux ces couvertures santé et prévoyance.

Ce mandat va permettre de bénéficier de ces contrats le moment voulu mais sans vous créer d'obligation. A l'issue de la consultation, la collectivité reste libre de souscrire ou non à l'une des deux garanties ou encore aux deux.

La mission alors confiée au Centre de Gestion doit être formalisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

A ce stade, l'ensemble des décrets d'application ne sont pas encore parus. Il est nécessaire toutefois de lancer dès maintenant la consultation au regard des obligations légales pesant sur les collectivités / établissements et les Centres de Gestion Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

PANNEAU ECOLE

Madame Madeline DOUA propose de définir définitivement le choix du panneau, après délibération le Conseil Municipal retient la dernière proposition.

DEVIS VOIRIE

Monsieur le Maire propose le devis établi par les établissements Eurovia concernant l'entretien des voiries d'un montant de 14 725.48 H. T, après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge le bateau rue de Bulles, et de retirer le gravillonnage rue de Bulles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour un montant de 2 129.22 H. T

DEVIS HORLOGE

Mr Michael DUVAL informe que la cloche de l'église est en panne les Etablissements HUCHEZ sont intervenus et ont conseillé de remettre aux normes l'installation avec la mise en place d'un coffret de sécurité afin d'éviter des problèmes à venir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis qui s'élève à 1 165.95 H.T.

DEVIS PROGRAMMATION CHAUFFAGE

Monsieur le Maire fait part qu'il n'y a pas de programmeur pour le chauffage de la mairie et soumet le devis des Etablissements FAGARD d'un montant de 331.92 H. T pour la pose d'un boîtier à raccorder ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il est allé à la réunion du syndicat mixte des sources d'Essuiles et qu'il a été évoqué que la commune de Bulles rencontre de gros problèmes en alimentation d'eau car le débit est très faible, une étude pour qu'une conduite soit réalisée par le syndicat est en cours pour approvisionner la commune de Bulles.

Madame Madeline DOUA propose la reconduction des bons de fleurissements, le Conseil approuve.

Madame Christelle GETER demande s'il y a eu un retour pour la réfection du trottoir suite aux dégâts provoqués lors des travaux de la tranchée, Monsieur Michaël DUVAL n'a pas eu de réponse du SMOTHD.

Monsieur Philippe POLLET souhaite acquérir des crosses d'éclairage, Monsieur Michaël DUVAL indique que tout est parti à la ferraille.

Monsieur Michaël DUVAL demande l'installation d'un panneau voie sans issue dans la ruelle de l'Eglise car les poids lourds s'y engagent. Un emplacement adéquat va être étudié. Monsieur Michaël DUVAL informe également que le miroir de sécurité a été livré et va être installé ruelle de l'Eglise.

Séance levée à 20h15.